



## Administration de Visudyne® : directives à suivre

### Avant le traitement, nous aviser si :

- Possibilité de grossesse
- Allaitement
- Antécédents de problèmes hépatiques (foie ou biliaires (vésicule biliaire))
- Si vous êtes atteint de porphyrie (maladie héréditaire rare)

### Après le traitement :

Prévoir d'être accompagné pour le retour à domicile.

Il s'agit d'un médicament photosensibilisant (sensibilité de la peau au soleil).

Il faudra alors, pour les prochaines 48 heures :

- Porter des vêtements de protection lors d'exposition au soleil (chapeau, manches longues, pantalons, souliers fermés);
- La crème solaire ne constitue pas une protection efficace.
- Ne pas exposer les yeux ou la peau aux lumières intenses (hallogènes) pour les prochaines 48 heures;
- Porter vos lunettes de protection.
- Porter votre bracelet jaune.

**Le non-respect de ces directives peut entraîner des blessures oculaires et des brûlures cutanées.**

### Des questions ?

**Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, entre 8 h et 15 h 30, au 514 252-3878 (choisissez l'option 3 afin de discuter avec l'infirmière de l'urgence).**

**La fin de semaine, rendez-vous à l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et informez le personnel que vous avez subi un traitement oculaire.**

### CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

#### Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boul. de l'Assomption  
Montréal (Québec) H1T 2M4

☎ 514 252-3400

🌐 [ciuss-estmtl.gouv.qc.ca](http://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca)

D'autres publications et ressources d'intérêt sur la santé sont disponibles sur le site Internet du Centre d'information pour l'utilisateur et ses proches (CIUP).

🌐 <https://biblio-hmr.ca/in/fr/ciup>